

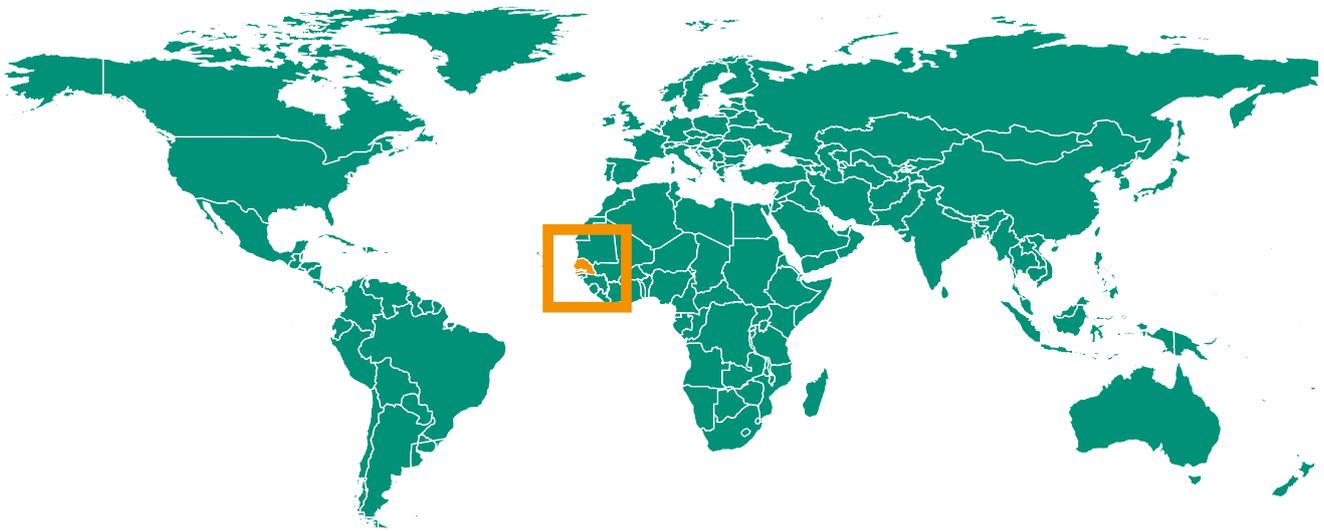
DOCUMENT DE PROGRAMME-PAYS 2008 – 2009

SENEGAL



Programme des Nations Unies pour les
Établissements Humains
Bureau Régional pour l'Afrique et les Pays Arabes

UN  HABITAT



Des extraits de cette publication peuvent être reproduits sans autorisation à la seule condition que la source soit indiquée.

Publié par le Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains. Copyright © 2008

Credit photos: Kerstin Sommer.

Credit photo Ministre Oumar Sarr: Institut International du Développement Durable (www.iisd.org)

HS Number: HS/1123/09E

ISBN Number: 978-92-1-132089-3

ISBN Number(Series): 978-92-1-132030-5

Les publications du Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains peuvent être obtenues par le biais du Bureau Régional pour l'Afrique et les Pays Arabes ou bien directement à:

ONU-HABITAT
P.O.Box 30030, GPO 00100
Nairobi, Kenya

Fax: + (254 20) 762 4266/7

E-mail: un-habitat@unhabitat.org

Site Internet: <http://www.unhabitat.org>

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS DE LA DIRECTRICE EXECUTIVE	4
AVANT-PROPOS DU MINISTRE	5
ANALYSE DE LA SITUATION	6
Le contexte politique national	6
Priorité 1: Plaidoyer, évaluation et partenariat	6
Priorité 2: Aménagement urbain participatif, gestion et gouvernance	9
Priorité 3: Foncier et logement pour les plus pauvres	9
Priorité 4: Environnement et infrastructures de base	10
Priorité 5: Systèmes de financement des établissements humains	10
ACTIVITES RECENTES ET EN COURS	13
ONU-HABITAT	13
Partenaires	14
STRATEGIE	15
Stratégie d'ONU-HABITAT dans le secteur	15
Objectifs du programme	15
Priorites identifiées	15
Besoins de renforcement des capacités	16
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	17
Principes clés	17
Modalités d'exécution	17
Information	17
CADRE DU PROGRAMME	18
Tableau des résultats et des ressources	18
Budget du programme	20
ACRONYMES	21
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	23
RESUME	23
EXECUTIVE SUMMARY	24

AVANT-PROPOS

DIRECTRICE EXECUTIVE



Le Conseil d'Administration d'ONU-HABITAT a approuvé le Plan Stratégique et Institutionnel à Moyen Terme 2008-2013 en avril 2007. Ce plan vise en particulier à promouvoir l'alignement des activités normatives et fonctionnelles d'ONU-HABITAT à l'échelle de chaque pays. Les Documents de Programme-Pays (HCPD) mis

au point par ONU-HABITAT constituent une illustration concrète de cette stratégie de coordination à travers un processus consultatif impliquant les chargés de programme (HPM) d'ONU-HABITAT, les gouvernements nationaux, les équipes des Nations Unies et leurs agences dans chaque pays, les partenaires du développement et tous les services d'ONU-HABITAT. Les Documents de Programme-Pays sont des outils stratégiques destinés à guider toutes les activités d'ONU-HABITAT au cours d'une période de deux ans. L'un des principaux aspects de ces documents correspond à la mission d'ONU-HABITAT, à savoir la maîtrise de l'expansion urbaine et les défis qu'elle pose aux pays en développement. Chaque Document de Programme-Pays recense les priorités nationales en matière de développement urbain, notamment dans les domaines du logement et de la bonne gouvernance urbaine, ainsi que de l'accès aux services de base et au crédit.

Sont aussi abordées dans ces documents les grandes problématiques de l'environnement, du genre, des catastrophes naturelles et, plus généralement, de la réduction de la vulnérabilité. Chacun de ces Documents de Programme se concentre sur un pays.

Ces outils de référence sont destinés aux chargés de programme ainsi qu'aux parties prenantes au développement urbain durable à l'échelon local et national. Dans le Plan Stratégique et Institutionnel à Moyen Terme qu'il a adopté le 6 décembre 2007, le Comité des Représentants Permanents d'ONU-HABITAT a demandé que 20 Documents de Programme-Pays soient préparés au cours de l'année 2008, et notamment pour les pays où le programme «One UN» est mis en oeuvre. Conformément à la réforme des Nations Unies, chaque Document de Programme cherche à renforcer le rôle de l'ONU et à démontrer notre engagement.

Je tiens à remercier nos chargés de programme pour leur contribution et leur dévouement, ainsi que pour avoir mis au point ces Documents de Programme sous la direction de la Division de la Coopération Technique et Régionale et avec le soutien de tous les départements et programmes d'ONU-HABITAT.

Anna K. Tibaijuka
Directrice Exécutive, UN-HABITAT

MINISTRE



A l'instar de l'humanité qui, depuis 2008, compte désormais plus de citadins que de ruraux, le Sénégal devrait vivre ce tournant irréversible si les tendances se maintiennent en 2030. Cette situation nouvelle requiert des stratégies d'anticipation. C'est pourquoi la présence au niveau du pays d'ONU-HABITAT depuis

2004 en ce qui concerne le Sénégal nous conforte en tant que Ministère de tutelle dans la conviction que la gestion de nos villes requiert la contribution de tous les acteurs. Pour mieux asseoir son appui au niveau national, l'agence a élaboré des documents de programme pays, véritable feuille de route dont la mise en oeuvre constitue un moyen de coordonner son action au gouvernement du Sénégal.

Le document de programme d'ONU-HABITAT (HCPD) du Sénégal s'inspire beaucoup de la lettre de politique sectorielle de notre Ministère. Il peut être d'un appui certain pour une meilleure prise en compte de l'habitat et des villes dans les politiques nationales de développement. Ce document aura certainement besoin de plus de ressources humaines et de moyens financiers. Sous ce rapport, nous nous réjouissons qu'il ait mentionné avec force la redynamisation du Comité National Habitat dans ses activités. S'il est vrai que nos services ont été associés dans son élaboration, il faudrait davantage le diffuser pour une appropriation la plus large possible de son contenu par tous les partenaires au développement.

Nous comptons sur l'appui d'ONU-HABITAT pour en faire une feuille de route afin que le secteur urbain et celui du logement soient davantage pris en compte dans les politiques de développement et dans les orientations stratégiques du pays en l'occurrence le DSRP II, la SCA (Stratégie de croissance accélérée) et les instruments de planification du Système des Nations Unies comme l'UNDAF.

Pour parler de la pauvreté urbaine ou de la pauvreté tout court, et par simple évidence statistique, les politiques ne peuvent pas ignorer les villes, les lieux où vont se concentrer dans un avenir proche les populations les plus nombreuses.

Ministre d'Etat

Ministre de l'urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique urbaine, de l'Hygiène publique et de l'Assainissement

ANALYSE DE LA SITUATION

LE CONTEXTE POLITIQUE NATIONAL

Comparé au reste de l'Afrique de l'Ouest, le Sénégal n'est sorti de l'ère coloniale qu'avec un secteur urbain très embryonnaire. L'élévation de quatre villes (Dakar, Rufisque, Saint-Louis et Gorée) au rang de commune de plein exercice, avec des habitants reconnus comme citoyens français, mais aussi la désignation de Saint-Louis puis de Dakar comme capitale de l'Afrique Occidentale Française, a amorcé le mouvement de municipalisation; celui-ci s'est poursuivi durant toute la période précédant la proclamation de l'indépendance pour conférer le statut de commune mixte ou de plein exercice aux escales, lieux de collecte de l'arachide et d'écoulement des produits manufacturés dans l'intérieur du pays. Ces escales, que l'on trouve surtout le long des axes ferroviaires et dans une moindre mesure sur les axes fluviaux, constituent actuellement les composantes du réseau des petites et moyennes villes dans la hiérarchie des établissements humains au Sénégal.

Certaines villes se sont développées en dehors de ce schéma colonial, vers la fin des années 1970, notamment M'Bour (pôle de la pêche et du tourisme), Touba (capitale religieuse de la confrérie des Mourides) et Richard-Toll (dopée par les retombées de sa raffinerie de sucre et ses zones d'aménagement rizicoles). Au cours des années 1990, l'émigration, le commerce transfrontalier, le tourisme et la pêche sont devenus les nouveaux moteurs de l'urbanisation.

L'urbanisation du Sénégal est un phénomène macrocéphale. La région de Dakar concentre en effet 24 pour cent de la population du pays sur seulement 0,28 pour cent du territoire national. De 2 771 575 habitants en 2005, elle devrait passer au double en 2025. A ce rythme, la population double tous les 20 ans. La ville de Dakar occupe une position privilégiée sur le plan des échanges commerciaux internationaux grâce à son port et son aéroport. La capitale concentre 55 pour cent du PIB national et 83 pour cent des entreprises modernes. Elle abrite enfin 94 pour cent des entreprises nationales, soit, en l'an 2000, 1 076 des 1 105 entreprises que comptait alors le pays. Le gouvernement a l'ambition de faire de Dakar une métropole ouverte sur le monde grâce à des ZEE (Zones économiques exclusives) et à des plateformes de libre échange.

VUE D'ENSEMBLE

Urbanisation (2008)

- Population totale: 12.7 m
- Pop. urbaine: 5.3 (42 %)

Taux de croissance annuel (2005-2010)

- National: 2 %
- Urbain: 3 %

Les villes principales (2008)

- Dakar: 2.7 m

Source: UN DESA

Indicateur urbain

- Pourcentage de la population urbaine vivant dans les bidonvilles: 38 %

Pourcentage de la population urbaine ayant accès:

- A l'eau potable: 99.5 %
- A l'assainissement: 80 %
- A un espace de vie suffisant: 95 %
- A un logement durable: 94 %

Source: UN-HABITAT, 2006

PRIORITE 1: PLAIDOYER, EVALUATION ET PARTENARIAT

RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET DES VULNÉRABILITÉS URBAINES

A l'instar de l'humanité tout entière, désormais plus urbaine que rurale, le Sénégal va connaître ce tournant dans moins d'une décennie. Par conséquent, le pays a besoin d'une présence plus marquée d'ONU-HABITAT pour l'aider à négocier ce passage crucial d'une majorité démographique rurale à une majorité urbaine. Des politiques bien informées, des stratégies anticipatrices et participatives et une vision à long terme d'un développement urbain durable s'imposent. Il s'agit pour le Sénégal d'enrayer la paupérisation qui accompagne le développement fulgurant des villes, et de prendre les mesures hardies pour éviter la prolifération des bidonvilles et les problèmes urbains que sont l'insécurité et la violence, le chômage et la pauvreté. Il faut ajouter, les catastrophes naturelles et écologiques, ainsi que les conséquences sanitaires des carences de l'aménagement urbain.



RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS ET DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

Le département ministériel qui, au Sénégal, joue le rôle de contact privilégié pour les interventions d'ONU-HABITAT est celui, récemment réunifié, de l'Habitat, de l'Urbanisme, de l'Assainissement et de l'Hydraulique urbaine (remaniement ministériel du 3 décembre 2007). Toutefois, trois autres départements ministériels trouvent dans leur portefeuille des compétences qui relèvent de la mission d'ONU-HABITAT : celui de la Décentralisation et des Collectivités locales, celui des Infrastructures, et celui de l'Environnement et de la Protection de la nature.

Plusieurs programmes menés en partenariat par la CAEL (Cellule d'Appui aux Elus locaux) et le Ministère de la Décentralisation et des Collectivités locales ont formé les élus dans le domaine complexe de la législation sur la décentralisation. Toutefois, la rotation des conseils municipaux au gré des scrutins successifs n'a pas permis de tirer tout le profit possible de ces formations. Aujourd'hui, ces programmes visent d'autres types de parties prenantes et cherchent à institutionnaliser le renforcement des capacités.

GENRE ET ÉQUITÉ SOCIALE

La population sénégalaise est composée à 52 pour cent de femmes, mais elles constituent souvent la frange la moins bien éduquée, la plus pauvre et la plus marginalisée. En ville, elles se retrouvent dans des groupes de promotion de la femme, qui se montrent très actifs dans la micro-finance. Quant aux postes de décision, les femmes y restent encore très

faiblement représentées, avec (en 2001) seulement 9,4 pour cent des sièges aux conseils municipaux et 14,56 pour cent aux conseils régionaux – une seule femme est maire d'une ville et quatre seulement sont maires d'arrondissements municipaux. Une seule communauté rurale est dirigée par une femme. Du côté de la société civile, des coopératives ont été créées pour promouvoir l'accès des Sénégalaises à la propriété et trouver le lien entre micro-finance et financement du logement.

LA CAMPAGNE MONDIALE D'ONU-HABITAT POUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN « DURABLE »

A l'échelle du pays, la campagne mondiale d'ONU-HABITAT pour le développement urbain « durable » a amené le Gouvernement à se pencher sur la question des bidonvilles: ayant inscrit cette question à l'ordre du jour de leurs réflexions sur le développement urbain, les pouvoirs publics se sont trouvés mieux à même de fédérer leurs interventions et celles de la société civile sur ce sujet.

LES OMD : SUIVI-ÉVALUATION DANS LES COMMUNES

La mission d'ONU-HABITAT recoupe divers secteurs et les divers objectifs sont interdépendants pour ce qui est de leur réalisation sur le terrain, qui passe par la lutte pratique contre la pauvreté d'aujourd'hui et celle de demain. Sur le fond, l'OMD N° 7, et plus particulièrement les cibles Nos 10 et 11 relèvent du mandat d'ONU-HABITAT. C'est pourquoi, lors de



conférences et dans les moyens d'information, nous menons une campagne permanente en faveur de la réalisation effective des OMD dans chaque pays concerné. Puisque les facteurs démographiques poussent à l'urbanisation de la pauvreté, c'est sur les zones urbaines qu'il faut concentrer les interventions pour atteindre les OMD Nos 1 à 8. Pour mieux appuyer cet argumentaire, un programme-pilote de suivi des OMD (dit « localising MDGs », soit « réaliser les OMD à l'échelle locale ») est mené au Sénégal dans les deux communes de Guinguinéo et Kébémér, en partenariat avec l'IAGU et l'AMS. C'est d'ailleurs à l'heure du bilan des OMD, en 2015, que la majorité de la population du Sénégal vivra en zone urbaine,

Le BRAPA et le HPM ont soutenu, encouragé et encadré la participation du gouvernement à l'AMCHUD. Le Sénégal occupe la vice-présidence du bureau de l'AMCHUD (où siègent trois autres ministres: Afrique du Sud, Kenya et Algérie). L'appui d'ONU-HABITAT se traduit par l'analyse des réunions, la mise en réseau, le conseil technique et le partage de l'information. Le gouvernement est très actif au sein de l'AMCHUD, qui joue le rôle d'organe consultatif pour la promotion des établissements humains et du développement durable.

LE FORUM URBAIN MONDIAL (FUM)

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_19062

